Mézières Actus

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DÉCEMBRE 2020

MÉZIÈRES
SUR COUESNON

Sommaire

Éditorial	3
Nouveau conseil municipal	4
Jeunes	6
Social	7
Spécial Covid-19	8
État civil	9
Aménagement de la commune	10
Impôts locaux	14
Développement durable	15
Liffré-Cormier Communauté	17
Portrait	19
Vie de la commune	20
Nouvelles entreprises	23
Économie	24

photo de 1re et 2e de couverture: 1. ©Iryna - stock.adobe.com
2: liza-pooor on Unsplash

Édito

©S.Baguet

Olivier Barbette,
maire de Mézières-sur-Couesnon

Nouveau mandat, nouveaux défis

Nouvelle équipe, nouveau mandat et une année rythmée par une crise sans précédent… 2020 aura été une année particulière à plusieurs titres, notamment l'installation d'une nouvelle équipe dans un contexte rythmé par la Covid-19.
Dès mars, nous avons dû faire face à une crise sanitaire inédite, qui a bousculé nos habitudes quotidiennes. Il a fallu faire face avec réactivité et détermination.

De leur côté, les soignants ont dû « partir au front » chaque matin et faire preuve de courage pour affronter la maladie et accompagner au mieux les familles.
Un élan de solidarité s'est créé dans la commune et a permis de soutenir et apporter de l'aide aux plus fragiles et démunis.
Les services publics se sont réorganisés : la mairie est ainsi restée ouverte pendant tout le confinement et il a fallu réorganiser les services d'accueil des enfants.

Je souhaite donc remercier toutes les personnes qui se sont engagées d'une façon ou d'une autre, de près ou de loin pour le bien collectif.

Une pensée pour nos associations qui ont été contraintes de stopper toutes leurs activités, à nos entreprises locales également qui ont elles aussi souffert de cette crise et aux familles qui ont pu vivre des moments douloureux pour certaines.

2021 nous réserve sans doute encore quelques moments auxquels il faudra faire face mais gardons tous ensemble une note d'optimisme. C'est l'effort collectif qui nous permettra d'affronter cette situation sanitaire compliquée et en venir à bout.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de belles retrouvailles en famille et de belles fêtes de fin d'année. Que ces moments soient une bouffée d'oxygène pour tous, dans le respect des précautions qui s'imposent.

Bonne année 2021 à toutes et tous

RAPPEL : l'intégralité des délibérations est disponible sur le site de la commune et en mairie.

Nouveau conseil municipal 2020/2026

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EST CONSTITUÉ DE 5 ADJOINTS ET 3 CONSEILLERS DÉLÉGUÉS.

Olivier BARBETTE
Maire

Sébastien MARCHAND
1er adjoint au maire
Délégué Scolaire/ Périscolaire/Ados/Batîments

Sarah CHYRA
2e adjointe au maire
Déléguée Médiathèque/ Associations/Culture

Christophe HALLOUX
3e adjoint au maire
Délégué Services techniques/ Landes communales/Argent de poche

Patricia DUPETITPRÉ
4e adjointe au maire
Déléguée Cimetière/ Urbanisme/Comice agricole

David BADIER
5e adjoint au maire
Délégué Voirie/Recensement/ Sécurité/Accessibilité

Yvonne VANNIER
Conseillère municipale

Hélène JOULAUD
Conseillère municipale
Déléguée Locations communales

Joël FEON
Conseiller municipal

Jean-Yves COSNIER
Conseiller municipal

Pierre GODARD
Conseiller municipal

Marie-Cécile ROMMEIS
Conseillère municipale

Karine COURTOIS
Conseillère municipale

Rozenn TURNI
Conseillère municipale
Déléguée Communication

Florent BEAUVISAGE
Conseiller municipal

Romain DROUET
Conseiller municipal

Aurélie BODIN
Conseillère municipale

Sébastien BAGUET
Conseiller municipal
Déléguée Développement durable/Informatique

Céline VERGNE
Conseillère municipale

Les commissions et leurs rôles

Dans certaines occasions et suivant les projets, les commissions pourront être amenées à constituer un groupe de travail réunissant élus et habitants afin de les associer à une démarche, à titre consultatif.

COMMISSION BÂTIMENTS

Responsable : Sébastien Marchand
batiments@mezieres-sur-couesnon.bzh
La commission assure l'entretien de tous les bâtiments communaux. Elle élabore la programmation, effectue le suivi des projets et soumet au conseil municipal les choix et orientations d'aménagements à valider.

COMMISSION COMICE AGRICOLE

Responsable : Patricia Dupetitpré
comiceagricole2022@mezieres-sur-couesnon.bzh
Elle a pour objectif de préparer la manifestation Comice Agricole qui aura lieu à Mézières en 2022.

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : Rozenn Turni
communication@mezieres-sur-couesnon.bzh
Elle est chargée de la communication d'une façon globale par le biais de différents supports : rédaction du bulletin municipal, relais des infos importantes sur le site internet actuel de la commune et conception du tout nouveau site web. Elle communique les infos pratiques communales du quotidien et relaie celles de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté, sur la page Facebook de la municipalité https://www.facebook.com/mezieres.sur.couesnon et sur différents supports de communication.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Sébastien Baguet
dd@mezieres-sur-couesnon.bzh
Elle a une action transversale vis-à-vis des autres commissions communales et dans toutes leurs actions. La commission a un rôle de conseil et prescriptions dans différents domaines : pratiques respectueuses de l'environnement, préservation de la biodiversité, des énergies, organisation des mobilités (transports) de loisirs ou professionnelles en lien avec l'environnement, etc.
Elle est garante de l'application et déclinaison du PCAET (Plan Climat Air Énergie) engagé en octobre 2019 par l'intercommunalité Liffré-Cormier Communauté, dans les divers projets communaux.
Avec la commission communication, elle assure un rôle de sensibilisation et d'implication des habitants dans différents projets de développement durable.

COMMISSION LANDES

Responsable : Christophe Halloux
landes@mezieres-sur-couesnon.bzh
Elle a en charge l'entretien des landes communales et sa mise en œuvre par les services techniques. Elle est garante du bon respect des règles d'urbanisme sur ces landes communales et sur l'ensemble de la commune (préservation des haies bocagères, talus, abattage des arbres…) par les habitants de la commune, aussi bien des particuliers que des professionnels.

COMMISSION SCOLAIRE ET ADOS

Responsable : Sébastien Marchand
scolaire@mezieres-sur-couesnon.bzh
Elle fait le lien entre l'école et la municipalité et participe aux conseils d'école (publique) aux côtés de l'équipe pédagogique et des représentants de parents d'élèves. Elle met en œuvre les moyens techniques et financiers pour assurer de bonnes conditions d'enseignement et d'encadrement périscolaire des enfants.
Elle met en œuvre des projets pour impliquer davantage les adolescents dans la vie communale.

COMMISSION URBANISME

Responsable : Patricia Dupetitpré
urbanisme@mezieres-sur-couesnon.bzh
Elle assure la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une fois le PLU adopté, elle vérifie la conformité des futurs projets d'après les règles instaurées. Elle a un rôle de conseil pour tout usager désireux de se renseigner avant la mise en route de travaux et de ses déclarations préalables.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET ÉVÉNEMENTIEL

Responsable : Sarah Chyra
vieassociative@mezieres-sur-couesnon.bzh
Elle apporte son soutien aux associations de la commune, en termes d'organisation et de mutualisation de matériels : organise le forum annuel des associations afin de faire connaître les associations des habitants et propose ponctuellement des événements.

COMMISSION VOIRIE

Responsable : David Badier
voirie@mezieres-sur-couesnon.bzh
Elle assure le suivi et l'entretien des voiries, des espaces publics, des fossés et des aménagements nécessaires à la sécurité des personnes au sein de la commune. Elle gère également tout ce qui a un rapport à l'assainissement et au ruissellement (fossé, eau de pluie etc.), accès aux champs et entretiens des chemins d'exploitations et voies communales. Elle propose au conseil municipal la programmation de réfections des routes communales et des fossés.

Les autres commissions

COMMISSION DES FINANCES

Cette commission est chargée de l'élaboration du budget et du suivi des comptes de la commune. Elle soumet au conseil municipal l'approbation du compte administratif de l'exercice budgétaire de l'année précédente ainsi que le compte de gestion.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Elle a en cas de travaux réalisés par la commune, la charge d'établir les cahiers des charges, de lancer les marchés publics (appels d'offres), d'ouvrir les plis et d'étudier les résultats.
Cette commission se compose du président (le maire), de titulaires et suppléants élus par le conseil.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Cette commission met en place des actions sociales (aide alimentaire/financière par exemple). Elle étudie toute demande d'habitant de la commune ayant besoin d'une aide quelconque et peut décider d'allouer une aide directe en cas de difficultés passagères. Il est présidé par le maire, et composé d'un conseil d'administration dont font partie des membres du conseil municipal mais également des personnes extérieures bénévoles.
Le CCAS fonctionne avec un budget propre (alimenté principalement par une subvention communale).

COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Des élus représentent également la commune à :

- L'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat)
- SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine)
- Défense

Des élus communaux représentent Liffré-Cormier Communauté, par exemple au :

- SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)
- Syndicat intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon
- SCOT du Pays de Rennes (Schéma de Cohérence Territoriale)

À NOTER
Le secrétariat est dorénavant joignable sur l'adresse mail suivante : secretariat@mezieres-sur-couesnon.bzh
Retrouvez les informations pratiques quotidiennes sur la page facebook de la commune
https://www.facebook.com/mezieres.sur.couesnon

Argent de poche

Durant l'été, par groupe de 6, les jeunes ont participé au nettoyage des espaces verts et durant les congés de Toussaint, ils ont pu aider à l'entretien du cimetière ainsi qu'à la mise sous plis des plaques de numérotation des lieux-dits qui vont être distribués.

©R. Turni

© Mairie de Mézières

TARIFS PÉRISCOLAIRES
Septembre 2020

©ambrozinio - stock.adobe.com

Le conseil municipal a décidé de ne pas appliquer d'augmentation des tarifs périscolaires pour la rentrée 2020. Pou rappel, les tarifs sont donc les suivants :

GARDERIE DU MATIN (Tarif en €)

Tranche horaire	Tarif commune	Tarif hors commune
7h00/7h30	0,50	1,00
7h30/8h30	1,00	2,00

GARDERIE DU SOIR (Tarif en €)

Tranche horaire	QF -500	QF 500-599,99	QF 600-799,99	QF 800-1199,99	QF 1200-1499,99	QF 1500 et +	Hors commune
16h30/18h	0,30	0,35	0,40	0,50	0,55	0,60	1,00
17h/18h	0,60	0,70	0,80	1,00	1,10	1,20	2,00
18h/18h30	0,30	0,35	0,40	0,50	0,55	0,60	1,00
18h30/19h	0,30	0,35	0,40	0,50	0,55	0,60	1,00
Retard : 5 euros par quart d'heure entamé							

CANTINE : 3,34 € le repas

ALSH « mercredi » (Tarif en €)

Tranche horaire	QF -500	QF 500-599,99	QF 600-799,99	QF 800-1199,99	QF 1200-1499,99	QF 1500 et +	Hors commune
Journée sans repas	4,50	6,00	7,00	9,00	10,00	11,00	16,50
Journée avec repas	7,50	9,00	10,00	12,00	13,00	14,00	21,00
1/2 journée sans repas	2,50	3,50	4,00	5,00	5,50	6,00	9,00
1/2 journée avec repas	5,50	6,50	7,00	8,00	8,50	9,00	13,50

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2020

Le 24 avril dernier, le conseil municipal a voté les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2020. La crise sanitaire les a contraintes à annuler toutes leurs manifestations. Aussi, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les subventions et de ne pas appliquer le critère d'attribution habituel « si l'association n'organise pas de manifestation ou repas ouvert au public dans l'année, la subvention ne sera versée qu'à hauteur de 50 % ».

©Xato Lux - stock.adobe.com

CATÉGORIES	ASSOCIATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES
SPORT	ACC Foot	Forfait de 100 € + 15 € par adhérent mézièrais
	Team Cycliste Méziérais	
	Palet Club du Couesnon	
	Pétanque Mézières	
	A.C.C.A	
	Les Entrechiens	
SOCIAL	A.P.E.L.	800 €
	AMICALE LAÏQUE	800 €
	A.C.P.G. / AFN	230 €
	CLUB DE LA VALLÉE	1 000 €
	LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	500 €
	A.D.M.R (Pays de Saint-Aubin-du-Cormier)	1 000 €
	RESTOS DU CŒUR	350 €
	RACINES	350 €
	ASSOCIATION DES DONNEURS DU SANG du canton de Liffré	100 €
ÉVÉNEMENTIEL	LES JOGGERS DU COUESNON	600 €
	YSPA YOGA	250 €
	MEZ'IDÉES CITOYENNES	400 €
	COMITÉ DES FÊTES	400 €
AUTRES	ADMR	752 €
	ÉVASION NATURE 35	1 000 €

Spécial Covid

©Mairie-Mezieres

UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Depuis quelques mois, nous subissons une crise sanitaire sans précédent. Dès le premier confinement en mars, l'équipe municipale s'est mobilisée pour accompagner les personnes fragiles habitant la commune, en étant présente aux côtés des personnes seules, dépendantes. Ainsi, les élus se sont relayés par exemple en proposant de faire leurs courses alimentaires ou encore de garder un contact régulier avec les personnes nécessitant une surveillance médicale.

Afin de participer à l'élan solidaire national, un groupe d'habitants et d'élus bénévoles se sont organisés le temps de deux week-ends pour confectionner des masques barrière grand public.

Ainsi, trois couturières de la commune ont encadré des habitants volontaires et des élus pour confectionner près de 400 masques. Grâce à cet élan de solidarité, chaque personne de plus de 65 ans, les collégiens et lycéens ont pu bénéficier d'une distribution gratuite de masques.

DES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES POUR PROTÉGER NOS ENFANTS

Ce contexte de crise sanitaire a profondément bousculé le fonctionnement de l'école.

Au premier confinement, l'école est restée ouverte pour les enfants des professionnels essentiels à la gestion de la crise (personnels médicaux, enseignants, forces de l'ordre). L'équipe enseignante et l'équipe périscolaire se sont donc relayées pour garantir cet accueil physique des enfants durant cette période.

En mai, l'école a progressivement rouvert, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict :

- accueil par demi-classe pour garantir la distanciation sociale (4 m² par enfant) ;
- mesures de lavage de main, nettoyage et désinfection renforcées ;
- cloisonnement des classes : les temps de restauration (pique-nique) et de garderie se déroulaient en classe, organisation d'un roulement entre les classes pour l'utilisation de la cour, traçage de zones et marquage au sol dans la cour et aux abords de l'école ;
- port du masque par tous les adultes ;
- puis, à la rentrée de septembre, le protocole sanitaire national a été considérablement allégé. Nous aurions pu remettre en place un fonctionnement quasi normal mais avons décidé, en anticipation de la période automnale et de la probable dynamique épidémique, de conserver une organisation garantissant le cloisonnement des classes ;
- chaque classe a sa zone dans la cour ;
- réorganisation du temps de cantine pour éviter les « brassages » entre différentes classes ;
- réorganisation du temps de garderie pour respecter le cloisonnement et gestes barrières ;
- maintien de mesures renforcées pour le nettoyage et la désinfection.

© Mairie de Mezieres

Lorsque, à la Toussaint, le protocole sanitaire s'est à nouveau renforcé, notre organisation était déjà conforme aux nouvelles exigences. Le changement principal a consisté dans le port du masque pour les élèves élémentaires (à compter du CP).

Pour soutenir l'effort des élèves et des parents au port du masque, la commune a investi dans un stock de masques lavables pour enfants qui ont été distribués le 10 novembre dernier, à l'école publique et privée.
L'un des enseignements de cette période est que les enfants s'adaptent, souvent plus facilement qu'on ne l'imagine, à ces différentes organisations et contraintes.

La stabilité et l'engagement des équipes enseignantes et périscolaires y sont probablement pour quelque chose…
La municipalité remercie vivement les enseignants pour l'attention portée à chaque enfant et la persévérance dans la démarche pédagogique malgré les multiples contraintes. Tout a été mis en place pour favoriser la continuité des apprentissages et prévenir tout retard ou « décrochage » scolaire.

Quant au personnel périscolaire, il a eu à cœur d'accueillir, d'écouter et d'accompagner au quotidien les enfants. Leur bonne humeur et le plaisir d'accueillir chaque jour les enfants ont été précieux ! Un merci spécial pour cet engagement.

2

Mariages

- CHATAIGNÈRE Julien et MALLET Céline, le 15 août
- ROBIN Anthony et BARIL Chrystel, le 2 octobre

10

PACS

31

Naissances

- CHALOPIN Garance, le 15 janvier
- BEAUPLAT GANDONNIERE Axel, le 20 janvier
- DAUVERGNE Leïla, le 26 janvier
- MASSON Célia, le 13 mars
- LEBEDEL Gabin, le 9 avril
- DUCAMP DUFEIL Léna, le 12 avril
- GAUDIN DEBORD Charlie, le 7 mai
- FREY Alexis, le 18 mai
- MONVOISIN Olivia, le 3 juin
- PLIHON Lalie, le 4 juin
- COJEAN THOMAS Brewen, le 17 juillet
- ROCHELET Myha, le 28 juillet
- LE JEUNE Noé, le 30 juillet
- MIHINDOU Joy, le 28 juillet
- BEAULIEU Armand, le 1er août
- ANIS Margot, le 2 août
- CHATAIGNERE Naël, le 3 août
- HOCDE Louis, le 29 août
- BROCHARD Alix, le 14 septembre
- CIRY Elena, le 15 septembre
- CIRY Louise, le 15 septembre
- LE FLOC'H Clara, le 28 septembre
- HUAUMÉ Isaac, le 8 octobre
- GOBÉ Chloé, le 9 octobre
- FINANA Mathurin, le 1er novembre
- BOUVET Joséphine, le 8 novembre
- NICOLAS Jean, le 23 novembre
- DERTIER TONNET Mathys, le 23 novembre
- REMANDE SIMON Eden, le 2 décembre
- FAIVRE Mavy, le 2 décembre
- COCHET Gustave, le 4 décembre

14

Décès

- LEMESLE Marie, épouse RUFFAULT, le 20 février
- CHAPRON Jean-Marc, le 5 mars
- LESAP Roselyne, épouse PIERZCHALA, le 3 avril
- ROBIN Yves, le 13 avril
- FERTIN Anna, épouse CHEREL, le 21 avril
- VIEILLARD Joséphine, le 6 août
- DUBOIS Odette, épouse REPESSE, le 15 août
- DIVEL Jeannine, épouse BOIVIN, le 20 août
- BOUTE Angèle, épouse NICLOT, le 25 septembre
- ROULIER Jean Pierre le 21 octobre
- GUILLOIS Isabelle, épouse BIARD, le 9 novembre
- FAUCHEUX Renaud, le 22 novembre
- PLANCHET Prosper, le 30 novembre
- SEIGNEUR Bernadette, épouse BLANDIN, le 14 décembre

Le PLU c'est quoi ?

DR

JURIDIQUEMENT

Le Plan Local d'Urbanisation est issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), promulgué en décembre 2000. Il a pour objectif de traduire le projet d'aménagement et de développement durables de la commune sur une période de 10 ans. La loi « Grenelle II » et la loi ALUR y apportent des modifications sur la protection de l'activité agricole, de l'environnement et de l'urbanisation hors agglomération.
Le PLU doit anticiper, encadrer et accompagner l'évolution de la commune dans différentes composantes : évolution démographique, habitat, développement économique, équipements, cadre de vie, etc.
Le PLU doit également être compatible avec un certain nombre de documents supra-communaux comme le SCOT de Rennes, le SDAGE Loire-Bretagne, les Sages Vilaine et Couesnon…
En conclusion, le PLU permet d'orchestrer l'ensemble des projets d'aménagement et des projets de construction dans un cadre cohérent à l'échelle de la commune.

ET CONCRÈTEMENT

Les missions d'un PLU sont de :

- planifier le projet politique de développement de la commune sur environ 10 ans ;
- réglementer les formes urbaines et la densité des constructions sur l'ensemble du territoire communal ;
- permettre la délivrance des autorisations (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, etc.) sur la base des règles définies.

Le PLU s'impose à tous : particuliers, entreprises, administrations…

LE PLU EST COMPOSÉ DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS

Le **rapport de présentation** fait référence à un diagnostic socio-économique (sur les domaines de l'habitat, du foncier, de la démographie, de l'économie, des déplacements…) et porte sur l'analyse de l'état actuel de l'environnement. Il doit faire apparaître les atouts et les faiblesses du territoire communal et déterminer les principaux enjeux d'évolution du territoire qui serviront de base à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le **PADD**, quant à lui, définit les orientations de l'urbanisme à long terme, en matière de paysage ainsi que les projets d'aménagement retenus par la commune. Il fixe des objectifs limitant la consommation du foncier.

Les **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** permettent de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

L**e règlement (graphique et écrit)** permet de traduire concrètement les orientations du projet. Il précise les règles encadrant l'occupation des sols, la forme des bâtiments, les normes de stationnement, les implantations, les hauteurs autorisées, etc. mais aussi les moyens de préserver et de valoriser les éléments de patrimoine architectural, urbain et paysager. Il délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation.

Le PLU est également composé d'**annexes** telles que le plan des servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires, la liste du patrimoine archéologique…

La révision du PLU a été engagée le 29 octobre 2016. Pendant quatre ans, la commission Urbanisme a travaillé sur son élaboration avec l'assistance du cabinet d'études Atelier d'Ys. Une consultation auprès des institutions (PPA Personnes Publiques Associées comme l'État, Chambre d'agriculture, département…) et de la population avec l'enquête publique a été réalisée. le 3 septembre 2020, le PLU a été approuvé par le conseil municipal.

Tous les documents du PLU sont consultables en mairie et le seront prochainement sur le site internet de la commune.

APPROBATION DU PLAN D'URBANISME DE LA COMMUNE

©Olivier Le Moal - Adobe Stock

Le 5 mars 2020, le Plan Local d'Urbanisme a été soumis à enquête publique.
Considérant que les résultats de cette enquête publique, que la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et autres organismes consultés, des ajustements effectués et vu les conclusions du commissaire enquêteur, le vote a été soumis au conseil municipal le 3 septembre 2020.
Après un rappel du contexte et des conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se sont déroulés, le conseil, après délibération, a validé par 18 voix pour et 1 abstention, le nouveau PLU en y apportant quelques ajustements.
Le plan local d'urbanisme, est donc devenu exécutoire. Il est désormais tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

Dans le cadre de la loi Allur, la communauté de communes a la compétence en matière d'urbanisme. Toutefois, si au moins 25 % des communes de son territoire (égal à au moins 20 % de la population) s'y opposent, les communes peuvent conserver cette compétence.
Sachant que le plan local d'urbanisme détermine des éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains), le conseil municipal considère qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune, que celui-ci conserve sa compétence dans ce domaine.
Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil s'est opposé au transfert automatique du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté.

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)

Les communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées
Le droit de préemption est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels, à préserver la qualité de la ressource en eau, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'actions ou opérations d'aménagement.

Les actions ou opérations d'aménagement doivent avoir pour objet de mettre en œuvre :

- un projet urbain,
- une politique locale de l'habitat,
- d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- de permettre le renouvellement urbain,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels

Il est de l'intérêt de la commune de maîtriser son aménagement et son développement urbain et de disposer pour se faire de la possibilité d'intervenir au moyen de préemption.
Pour atteindre ces objectifs, il est proposé d'instituer un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme, telles qu'elles sont délimitées sur le document graphique du PLU (consulter en mairie).

Après en avoir délibéré le 26 mai 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, a donc décidé d'instituer un droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme et de donner au maire délégation pour l'exercer.

©Andrey Popov - Adobe Stock

INSTAURATION DE DÉCLARATION PRÉALABLE A L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

Depuis le 15 janvier 2007, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis sauf pour les clôtures situées dans les secteurs de protection dont la liste est énumérée par le Code de l'Urbanisme (secteur sauvegardé, sites classés…).

- En application de l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme. Il s'agit d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU. Il apparaît souhaitable d'instaurer l'obligation de soumettre toutes les clôtures à déclaration préalable sur les zones urbaines UA, UB et à urbaniser 1AUB délimitées par le plan local d'urbanisme, du PLU.
- En effet, une clôture ne marque pas seulement la limite de propriété, mais constitue un élément architectural structurant et fondamental dans le paysage communal, qu'il convient de réglementer.
- Il est l'ouvrage immédiatement perceptible depuis la voie publique et susceptible d'avoir un impact souvent déterminant sur l'ambiance et la qualité visuelle d'une rue, d'un quartier.
- L'absence de contrôle pourrait donc s'avérer dommageable pour la collectivité.
- De plus, cette obligation de déclaration de l'édification d'une clôture permet également d'assurer le respect des règles d'urbanisme figurant au Plan Local d'Urbanisme, et d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.
- Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur les zones urbaines UA, UB et à urbaniser 1AUB délimitées par le plan local d'urbanisme, approuvé le 3 septembre 2020.

©Gennadi Nikitin - Adobe Stock

Le nouveau PLU encadre l'abattage des arbres, la destruction de talus ainsi que l'installation des clôtures. Tout projet, de particulier comme professionnel (y compris les exploitations agricoles), nécessite d'établir une déclaration préalable auprès de la mairie.

MODIFICATION DE NOMS DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES « BELLEVUE » ET « LE PARC »

©R Turni

Suite à la délibération du 10 juillet 2020 et pour être en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme approuvé en septembre, il convient de revoir la dénomination des zones d'activités économiques « ZA Bellevue » et « ZA le Parc ». En effet, les ZA (zones d'activités ou zones artisanales) sont une compétence intercommunale. Afin de ne pas créer d'ambiguïtés, et comme ces zones sont gérées par la commune, il convient donc de modifier leurs noms comme suit :

Zones urbaines du PLU - Zone UE	N° de parcelle	Ancien nom	Nouveau nom	Lieu-dit
UEp	ZS n° 77, 78, 82, 83	Zone Activités (ZA) Le Parc	Parc d'activités du Parc	La Forêt
UEb	AD n° 56, 63, 64, 65, 72, 78, 79 ZS n° 59, 62, 74, 76, 84	Zone artisanale (ZA) Bellevue	Parc d'activités de Bellevue	Bellevue
	ZS 61, 71			Le Boulet Blanc

L'adressage et l'intérêt d'une identification claire

©pixarno - stock.adobe.com

L'adressage est le fait d'attribuer un numéro à chaque maison située dans un hameau ou lieu-dit afin de faciliter l'accès et l'identification des habitations. Au-delà d'une bonne distribution du courrier, une adresse clairement identifiable garantit un bon accès des livraisons, dépannages, soins, relevés de compteurs, développement des services à la personne, et surtout, la rapidité d'intervention des secours. Cela peut être capital lorsqu'il y a une urgence vitale.
Par ailleurs, le recensement de la population aura lieu sur notre commune en janvier 2022. L'adressage va donc faciliter le travail des agents recenseurs à cette occasion.

CLARIFIER LA LECTURE DES LIEUX

La commune compte 96 lieux dits. Un numéro a été attribué à 460 logements et dans certains lieux-dits des numéros ont été mis en réserve pour des bâtiments qui pourraient changer de destination dans le futur. Tout ce travail a été réalisé en interne par les services de la commune et des élus.
Parallèlement à ce travail d'adressage, la municipalité a travaillé sur le renommage ou la création de certains noms de lieux-dits : par exemple « L'étang du Perray » ou « La forêt », pour clarifier la lecture de certains lieux.
De même, afin d'être en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune, les noms des zones d'activités économiques « ZA Bellevue » et « ZA le Parc » sont modifiés pour porter le même nom que les zones urbaines économiques, c'est-à-dire Parc d'activité de Bellevue et Parc d'activité du Parc.
Toutes ces nouvelles adresses ont été enregistrées par votre commune dans la Base Adresse Nationale (BAN). Elles seront donc désormais connues et utilisées par les acteurs de l'adresse comme l'IGN, La Poste ou encore les services de l'État. La BAN permet également le positionnement géographique de l'adresse. Ainsi, à terme, les éditeurs de GPS pourront se servir de cette base pour mettre à jour leur carte.

LA PLAQUE EST GRATUITE MAIS LA POSE ET L'ENTRETIEN SONT À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

Afin de mettre en place cette numérotation, la commune vous fournit gracieusement la plaque de numérotation. Cette première plaque est gratuite mais la pose, l'entretien et le remplacement éventuel incombe au propriétaire du logement. Cette **plaque sera posée au niveau de la porte d'entrée, sur le pilier du portail ou la boîte aux lettres**. Dans tous les cas, elle devra être **visible de la voie publique**. Il vous faudra ensuite **informer grâce à l'attestation « modification d'adresse » fournie, les services publics**, partenaires et fournisseurs privés et tout autre organisme concerné.
Les plaques vont être distribuées par les élus aux occupants de chaque logement. En cas d'occupation du logement par un locataire, les propriétaires seront informés par courriers. Cette distribution va aussi permettre de mettre à jour le nom des occupants de logements loués ou vendus récemment.
Nous vous invitons à installer rapidement votre numéro et nous retourner l'attestation de pose du numéro d'habitation en mairie.

DÉNOMINATION DE LIEUX-DITS DE LA COMMUNE – MODIFICATIONS DE NOMS

Dans le cas où un intérêt public local le justifie, le conseil municipal est compétent pour décider de modifier le nom d'un lieu-dit sur la commune. Profitant de la numérotation des lieux-dits, la municipalité a donc décidé le 10 juillet dernier, d'apporter les modifications suivantes (tableau ci-contre) :

©R Turni

N° DE PARCELLE	ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE
AB n° 364	L'Oranger	Rue de Rennes
AB n° 365	La Rangée	Rue de Rennes
ZT n° 09	La Rangée	Rue de Rennes
ZT n° 10	La Rangée	Impasse de la Rangée
ZL n° 14	Le Perray	Étang du Perray
ZK n° 53	Le Perray	Étang du Perray
ZH n° 73	La Rouelle	La Gerbetais
ZH n° 74	La Rouelle	La Gerbetais
ZR n° 71	Launay Richer	Haut Clairay
	ZA Le Parc	ZA Le Parc au lieu-dit La Forêt
AD n° 64	Lande de Mézières et Lande de Bellevue	Bellevue
ZS n° 61	Bellevue	ZA de Bellevue au lieu-dit Le Boulet Blanc
ZS n° 71	Bellevue	ZA de Bellevue au lieu-dit Le Boulet Blanc
	Le Bas Plessix	Le Plessix
	Le Haut Plessix	Le Plessix
B n° 240	La Roche	Moulin de La Roche
B n° 239	La Roche	Moulin de La Roche
A n° 563	La Roche	Moulin de La Roche
ZW n° 3	Château de la Sécardais	La Sécardais
ZW n° 6	Château de la Sécardais	La Sécardais
ZW n° 10	Château de la Sécardais	La Sécardais
ZW n° 88	Château de la Sécardais	La Sécardais
ZR n° 83	Château de la Sécardais	La Sécardais
ZT n° 117	Roseraie	Les Rollandières
ZY n° 36	Le Pâtis du Chêne Blanc	Le Pâtis
ZT n° 162	La Chataigneraie	La Croix des Pommeriaux

€ Impôts locaux

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX (taxes foncières et d'habitation)

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal les taux d'imposition communaux de l'année précédente et suggère de ne pas les augmenter pour l'année 2020. Monsieur le maire souligne que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.
Il propose en conséquence de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	16,89	Taux gelé
Taxe foncière bâti	17,93	17,93
Taxe foncière non bâti	42,65	42,65

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les taux tels que proposés.

Accompagner les mobilités

© LCC

UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE QUI COMMENCE PAR UN ÉTAT DES LIEUX

Dans le cadre de son schéma des déplacements validé en décembre 2018, la communauté de communes de Liffré-Cormier s'est engagée à sécuriser, faciliter et promouvoir les déplacements « actifs », parmi lesquels les déplacements à vélo.

Pour ce faire, la communauté de communes envisage de développer un réseau sécurisé d'itinéraires cyclables, et de proposer des services adaptés (stationnement, en particulier) : c'est pour cette raison qu'elle a mis en place un Schéma directeur cyclable, dont l'élaboration a été lancée en juin dernier. Un schéma directeur commence par un état des lieux. Celui-ci a débuté en juin 2020, pour une durée d'un an et la collectivité s'est fait accompagner dans ce travail par un cabinet. Le diagnostic a démarré cet été, et se poursuit actuellement. Afin que celui-ci soit le plus pertinent possible, la communauté de communes a souhaité recueillir les retours d'expériences et de pratiques des usagers du vélo « du quotidien », afin de l'aider à identifier les itinéraires déjà utilisés, ceux qui seraient intéressants à développer, sécuriser, etc.

UNE ENQUÊTE EN LIGNE, POUR COLLECTER LES INFORMATIONS

Pour ce faire, elle a proposé aux habitants une enquête en ligne afin de collecter les informations jusqu'à fin novembre. Par ailleurs, un Club Vélo a été organisé pour réfléchir collectivement.

Ce « Club vélo » a vocation à se réunir tout au long de l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable, par le biais de 3 à 4 réunions et une occasion d'échanger.

UN CLUB VÉLO, POUR RÉFLÉCHIR ENSEMBLE

Le Club vélo réunit des habitants, cyclistes qui utilisent le vélo au quotidien (pour aller au travail, aller faire des courses, se balader…). Il ne s'agit pas d'un club à vocation sportive ou de loisirs (randonnée, cyclotourisme…). Les membres du Club vélo seront invités à prendre connaissance des travaux réalisés, partager leurs avis et faire des propositions pour enrichir la réflexion. Leurs contributions seront partagées avec les élus de Liffré-Cormier Communauté.

La participation au Club vélo nécessite de participer à 3 ou 4 réunions, organisées à partir de 18 heures sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté, prévues de septembre 2020 à juin 2021.

La première réunion s'est tenue le 7 octobre. Il s'agissait de partager son expérience du vélo sur une carte du territoire, imprimée en très grand format et d'y indiquer des portions jugées adaptées au vélo, d'autres dangereuses, des parcours déjà empruntés et même de proposer des alternatives futures. Plusieurs Mézièrais ont eu l'occasion d'y participer mais peu.

Les rencontres ont été stoppées à cause de la situation sanitaire. Lorsqu'elle le permettra, les ateliers reprendront. Si vous êtes intéressé.e.s pour participer à ce Club vélo, il est encore temps de vous manifester. Dans ce cas, vous ›››

pouvez contacter Rozenn Simon (rozenn.simon@liffre-cormier.fr), chargée de mission mobilités à Liffré-Cormier Communauté.

UN INVENTAIRE COMMUNAL EN PARALLÈLE

Consciente de l'enjeu de relier Mézières-sur-Couesnon, au pôle d'attractivité le plus proche (Saint-Aubin-du-Cormier), la municipalité souhaite proposer en parallèle, un inventaire sur son propre territoire. Ainsi, la commission Développement durable aidée de la commission Communication, va proposer en 2021 la création d'un groupe de travail extra-municipal visant à inventorier en premier lieu, puis valoriser ensuite les chemins pédestres et voies cyclables sur la commune.
L'objectif de cet inventaire est d'avoir une meilleure connaissance de nos chemins existants ou aménagements possibles, et dans un second temps, l'élaboration de documents (propositions de parcours avec cartes) et de la signalétique pour valoriser ces chemins et pistes, en incluant les éléments de patrimoine bâti architectural et patrimoine naturel à valoriser. Cet inventaire pourra également permettre une valorisation touristique.
Les méziérais.e.s désirant travailler sur l'inventaire sont invités à se manifester en contactant la commission Développement durable : dd@mezieres-sur-couesnon.bzh

VÉ'LOC

Vé'loC, le service de location longue durée de vélos à assistance électrique Découvrez ou re-découvrez le plaisir de vous déplacer à vélo pour vos trajets du quotidien ! En plus, c'est bon pour votre porte-monnaie et pour votre santé ! Le service Vé'loC permet aux habitants du territoire de tester un vélo à assistance électrique pendant 6 mois ou 1 an. Depuis avril 2020, une flotte de 60 vélos est proposée à la location. Les pré-réservations sont possibles à l'aide d'un formulaire en ligne : https://www.liffre-cormier.fr/vivre/transport-mobilite/location-de-velos-a-assistance-electrique-veloc/. (Informations complémentaires et modalités du service sur la page dédiée)

Plus d'informations
Mail : veloc@liffre-cormier.fr

DES MÉTHODES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

©R. Turmi

Depuis de nombreuses années, le cimetière de Mézières est entretenu par deux employés communaux et les jeunes du dispositif Argent de poche. La municipalité intervient sur les espaces communs et chaque concessionnaire a la charge de l'entretien des abords des tombes de ses proches.
Depuis 2014, la commune a choisi de rentrer dans une démarche de préservation de l'environnement, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé des habitants et des employés communaux. Elle n'utilise plus aucun produit phytosanitaire pour la gestion de ses espaces verts. Ainsi, les allées gravillonnées du cimetière qui étaient alors traitées chimiquement, sont à présent entretenues mécaniquement à l'aide de multiples outils.
L'absence de produits phytosanitaires est un réel enjeu pour l'environnement mais impose de trouver des alternatives aux modes d'entretien habituels. La municipalité a testé plusieurs méthodes plus ou moins efficaces. Elle vient d'ailleurs de s'équiper de nouveaux outils (griffe à roulettes entre autres) et une réflexion à long terme est engagée sur des évolutions possibles sur les pratiques d'entretien. Par ailleurs, la commune fait appel au civisme et encourage les concessionnaires à poursuivre leurs efforts d'entretien.
Le samedi 24 octobre dernier, la municipalité a lancé un appel à volontariat pour l'entretien du cimetière. Les jeunes du dispositif Argent de poche ont commencé l'entretien quelques jours auparavant et les élus accompagnés de quelques habitants se sont retrouvés pour une matinée citoyenne pour achever ce nettoyage.
Cette matinée a été l'occasion d'échanger entre élus et habitants participants sur les problématiques d'entretien et plus largement sur l'entretien de tous les espaces verts dans la commune.
À l'instar de plusieurs autres communes du territoire, de nouvelles pistes ont été évoquées et de prochains tests avec de nouvelles méthodes pourraient avoir lieu dans les mois à venir.
La commune envisage par ailleurs de s'inscrire dans une démarche de labellisation « Commune Zéro Phyto ».

Nouveau service : des permanences conseils pour rénover son logement

©bilanol - stock.adobe.com

Vous avez un projet de rénovation et vous ne savez pas par où commencer? Quelles sont les différentes étapes à suivre, les postes de travaux à privilégier en fonction de votre logement et les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre? Vous souhaitez participer à la transition énergétique et écologique de votre territoire?

UNE EXPÉRIMENTATION POUR ACCOMPAGNER LES HABITANTS

Ce nouveau service s'inscrit dans le projet de territoire de Liffré-Cormier Communauté et ses documents stratégiques en matière d'habitat et de transition énergétique et climatique. L'objectif est de proposer, à proximité, un premier niveau de conseil et d'accompagnement des ménages.

DES PERMANENCES DE CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS

Avec le soutien de Liffré-Cormier Communauté, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes met en place des permanences de conseils neutres et gratuits auprès des habitants du territoire.
Les conseillers, membres du réseau national FAIRE et du réseau régional Rénov'Habitat Bretagne, peuvent répondre à vos questions concernant la rénovation du logement, vous aider à réaliser vos bilans de consommation énergétique, trouver les solutions techniques de rénovation adaptées à vos besoins et identifier les aides financières auxquelles vous pourriez être éligibles.

VERS UN LOGEMENT PLUS CONFORTABLE ET UNE RÉDUCTION VOS FACTURES D'ÉNERGIE

Une fois le rendez-vous fixé, un des conseillers de l'ALEC vous recontacte afin de bien préparer l'échange. Il vous sera demandé de répondre à un questionnaire et de lui transmettre quelques éléments, tels que les plans de votre logement, vos factures de consommation d'énergie, vos derniers avis d'imposition et tout autre document concernant des travaux déjà réalisés ou encore des devis.

DES CONSEILLERS DISPONIBLES PRÈS DE CHEZ VOUS

Les conseillers de l'ALEC reçoivent ensuite sur rendez-vous, pendant les permanences organisées à Liffré, La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier et ouvertes aux habitants des neuf communes du territoire.

Contact :
ALEC du Pays de Rennes
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Tel. 02 99 35 23 50
Mail : infoenergie@alec-rennes.org.

France Services : un Guichet unique pour les habitants du territoire

©R. Turmi

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français.
Son objectif : permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.
Dès le lancement, au printemps 2019, de ce dispositif de labellisation par le gouvernement, Liffré-Cormier Communauté s'est positionné. Un dossier de demande de labellisation France Services du Pôle de Services de Proximité (PSP) situé à Saint-Aubin-du-Cormier, dont la communauté de communes est propriétaire, a été envoyé à la préfecture. La labellisation France Services a été notifiée par la préfecture le 1er septembre 2020.

FRANCE SERVICE EN PRATIQUE C'EST QUOI ?

C'est un Guichet unique de services proposant de l'information et un accompagnement des usagers par un agent formé pour les services suivants :

- Caisse d'allocations familiales,
- ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances publiques,
- Caisse nationale d'Assurance maladie,
- Caisse nationale d'Assurance vieillesse,
- Mutualité sociale agricole,
- Pôle emploi,
- La Poste,
- Agirc-arrco.

DEUX AGENTS FORMÉS POUR RÉPONDRE AUX DEMANDES DES USAGERS

Le rôle des agents d'accueil de France Services :

- donner une information de premier niveau aux usagers ;
- accompagner les usagers dans les démarches quotidiennes, répondre aux questions ;
- mettre à disposition et accompagner les usagers dans l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs) ;
- aider aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne) ;
- résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

CONTACTS ET HORAIRES

France Service – Pôle de service de Proximité
3 rue de la Libération – 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Horaires d'ouverture : un accueil tous les matins de 9 h 00 à 12 h 30, les mardis et jeudis de 13 h 30 à 17 h 00
Tél. : 02 23 42 42 13
franceservices-staubin@liffre-cormier.fr

FRANCE SERVICES ET LE PÔLE DE SERVICES DE PROXIMITÉ : UNE OFFRE DE SERVICES COMPLÉMENTAIRE

Afin de répondre au mieux, dans un lieu unique, aux différentes demandes des habitants du territoire, France Services a intégré le Pôle de Service de Proximité ouvert en septembre 2018 à Saint-Aubin-du-Cormier ; Le PSP offre depuis cette date un accès et des permanences à de nombreux services. France Services ne se substitue pas au PSP, mais vient en complément en proposant aux usagers d'avoir accès à 9 services de l'État.
Ce qui existe déjà au PSP : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier ; le Centre départemental d'action sociale (Cdas) des Marches de Bretagne ; le Point Accueil Emploi de Liffré-Cormier Communauté ; la mission locale (insertion des jeunes de 18 à 25 ans) ; l'association intermédiaire en pays de Fougères (œuvre dans les domaines de l'emploi et de l'insertion) ; le Clic (Centre local d'information et de coordination) de Haute Bretagne (facilite l'accès aux droits des personnes âgées et handicapées) ; le service d'accompagnement à la vie sociale (domaine du handicap et le service d'éducation spéciale et de soins à domicile dans le domaine médical et éducatif) ; le centre d'information sur les droits des femmes et des familles ; l'association Racines (aide aux personnes en difficulté) ainsi qu'une assistance sociale, un conciliateur de justice, un avocat, un architecte conseil, des permanences de l'Alec… L'ensemble de ces services y assurent des permanences à destination des familles.

PORTRAIT DE

François Guillois, centenaire de la commune

Né le 17 février 1920 à La Selle en Mézières, François Guillois est fils d'agriculteur. Dans une suite familiale logique, il exerce la même profession que son père et reste sur les terres de son enfance… jusqu'à ce jour de juin 1940. Nous sommes au début de la Seconde Guerre mondiale et François Guillois est appelé sous les drapeaux. Philippe Pétain vient d'être nommé président du Conseil. Au lendemain de sa nomination, le 17 juin 1940, il demande l'arrêt des combats et fait signer l'armistice le 22 juin tandis que celui qui deviendra le général De Gaulle a lancé son célèbre appel du 18 juin. Aussi, François Guillois n'a pas à se battre.
Il est toutefois réquisitionné pour les chantiers de jeunesse jusqu'en 1941. Pendant l'Occupation, les Allemands qui occupent le territoire exigent une main-d'œuvre pour participer à l'effort de guerre allemand et réquisitionnent de jeunes hommes envoyés dans des camps de travail forcé, appelés STO, sur le territoire français ou en Allemagne. En 1945, il est envoyé huit mois en Allemagne dans un de ces camps. C'est la première fois que François Guillois sort de l'hexagone.

Retour au pays

Après huit mois passés dans ces camps, François Guillois rentre au pays, se marie et fonde une famille. Trois garçons, François, Christian et Xavier, naissent. Ils donneront vie à leur tour à de nombreux petits enfants. Le métier d'agriculteur est, comme chacun sait, très prenant. François Guillois y consacre sa vie, ce qui ne lui laisse guère de temps pour les loisirs, même s'il parvient à chasser occasionnellement, renouant ainsi avec une activité qu'il prisait dans sa jeunesse. En 1985, il prend sa retraite. Son épouse décède malheureusement dix ans plus tard et, bien qu'entouré de ses enfants, il commence à fréquenter le club des anciens pour rompre avec la solitude quotidienne. Là, il montre ses talents de fin beloteur et de danseur, il adore les bals.
Lors d'un après-midi de rencontre inter club, il fait la connaissance de Madeleine Teneur. Elle devient sa compagne et partage désormais avec lui une grande partie de son temps. Ces vingt dernières années, François Guillois a découvert d'autres horizons en voyageant en Europe et au Maghreb. Aujourd'hui la crise bride ce fringant centenaire ; plus de club ni de danse ou de voyage, mais il fait contre fortune bon cœur. Soucieux de sa santé, il se surveille afin d'enchaîner les ans, vaillamment et gaiement. Tout un chacun lui souhaite bien sûr de continuer ainsi longtemps.

François Guillois

© J Féon

Ces derniers mois, la crise sanitaire a eu des conséquences dramatiques pour les activités programmées par les associations, mettant à l'arrêt quasi total toutes actions. En septembre dernier, alors que les activités reprenaient doucement, la municipalité a reçu des consignes préfectorales déconseillant fortement l'organisation des forums associatifs vu la recrudescence de la Covid. Par conséquent, elle a pris la décision avec regret, de ne pas organiser ce forum annuel dans le but de préserver la santé des exposants et des habitants. Bien que les associations soient à l'arrêt en ce moment car dépendantes de la situation sanitaire et son évolution, ce bulletin est l'occasion de vous rappeler les coordonnées de toutes nos associations communales et souhaitez la bienvenue à la nouvelle.
N'hésitez pas à prendre contact avec elles pour connaître les éventuelles actions qui pourraient avoir lieu en 2021 si la situation s'améliore.

• Lien social

AFN/ACPG/CATM/Citoyens de la Paix
Anciens combattants-Prisonniers de guerre
Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc
Contact : Jean-Claude Hurault
Le Boulet Blanc
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 02 99 39 34 12

CLUB DE LA VALLÉE
GEMOUV35 – Les Aînés ruraux
Activités diverses : gym, marche, belote, danse, repas
Contact : Mme Hélène Joulaud
La Gâterie
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 02 99 39 36 41
helene.joulaud@orange.fr

COMITÉ DES FÊTES
Contact : M. Olivier Gras
6, Rue Ferdinand Morin
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 06 43 01 75 32
cdf.mezieres@gmail.com
https://www.facebook.com/comitefetesmezieres/?ref=page_internal&path=%2Fcomitefetesmezieres%2F

MEZ'IDÉES CITOYENNES
Lien social, implication citoyenne, partage/échange de savoir-faire, promotion d'une consommation durable et responsable. Développement durable.
Contact : Mme Rozenn Turni
11, rue de la Prée du Petit Bois
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 06 58 00 57 34
mezideescitoyennes@gmail.com
https://www.facebook.com/mezideescitoyennes/

• Enfance

AMICALE LAÏQUE
Parents d'élèves de l'école publique
Contact : Nicolas Ferrière
Tél. : 06 50 04 13 90
Zone d'activités Le Parc
35140 Mézières-sur-Couesnon
amicale35@gmail.com
https://www.facebook.com/amicale35msc
http://www.amicale35.fr/

APEL
Association des parents d'élèves de l'enseignement libre
Contact :
Mme Sophie Durand
École Privée
7 rue de Saint-Jean
35140 Mézières-sur-Couesnon
apelecolepmezierescouesnon@gmail.com
Tél. : 06 45 40 69 42

LES PETITES BOUILLES
Regroupement d'assistantes maternelles
Mme Isabelle Wilser
Launay Richer
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 06 79 06 50 06
lespetitesbouilles35140@hotmail.com

OGEC
Organisme de gestion de l'enseignement catholique
Contact : Mme Johanne Messe
École Privée
35140 Mézières-sur-Couesnon
02 99 39 46 34
https://www.ecole-saint-martin.org/

• Culture

ASSOCIATION 1488
Association culturelle et historique pour la transmission de la mémoire d'une bataille franco-bretonne et européenne
Contact : M. Jacquet
Château de la Giraudais – 35140 Mézières-sur-Couesnon
association1488@west.bzh
https://www.facebook.com/medievalebretagne
http://www.spectacle1488.bzh/

LES FOUS DES PLANCHES
Théâtre amateur
Contact : M. Gérard Chuillet
Le Plessix – 35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 06 40 45 05 12
chuilletgerard@orange.fr

MÉDIATHÈQUE DE MÉZIÈRES-SUR-COUESNON
Place de la Mairie - 35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 02 99 39 36 36
mediatheque@mezieres-sur-couesnon.bzh

MÉMOIRE DE MÉZIÈRES
Histoire locale – Mémoire des anciens
Contact : M. Coirre
Tél. : 06 72 22 40 93 – E-mail : alain.coirre@sfr.fr

• Sport, jeux, nature

A.C.C (badminton, danse country, football, soccer et futsal, volley, gym, tennis, tennis de table, baby gym)
Contact :
M. Vincent Folliot
7, La Pâqueraie – 35140 Saint-Jean-sur-Couesnon
Tél. : 06 16 91 31 71 – president@acc-foot.fr
https://www.facebook.com/Accfoot – http://www.acc-foot.fr/

A.C.C.A Chasse agréée
Contact :
M. Eddy Minary
Louinais – 35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 06 42 64 24 70

Nouvelle association :

→ **BAILEMOS**
Danse
Contact : 06 58 28 67 90
associationbailemos@gmail.com
https://www.facebook.com/AssociationBailemos

CLUB CANIN LES ENTRECHIENS
Éducation canine et agility
Contact : M. Gweltaz Le Maout
Landes de Mézières, D23
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 06 36 49 11 33
secretariat@lesentrechiens.fr
https://www.facebook.com/lesentrechiens
http://www.lesentrechiens.fr/

ÉVASION NATURE 35
Escalade, canoë, tir à l'arc, course d'orientation…
Contact : M. Joël Féon
14, rue du Couesnon
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 02 99 39 30 78
vert@basecouesnon.com
https://www.facebook.com/basesducouesnon

JOGGERS DU COUESNON
Course à pied/marche nordique
Contact : M. Thierry Berault
14, Allée du Portugal
35140 Saint-Aubin-du-Cormier
joggerscouesnon35@gmail.com

PALET CLUB DU COUESNON
Palet
Contact :
Jean-Claude Lepage
6 impasse des Rosiers
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 02 99 39 31 73
06 45 15 47 58

PÉTANQUE MÉZIÈRAISE
Pétanque
M. Daniel Repessé
La Jarriais
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 02 99 30 34 10 ou 06 89 09 16 05

TEAM CYCLISTE MÉZIÈRAIS
Cyclisme
Contact : M. Alain Mellet
28, rue de la Grande Prée
35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 06 43 16 92 95
alain.mellet35@orange.fr

YPSA Yoga en Pays de Saint-Aubin-du-Cormier
Contact : Mme Élise Rocheteau
17, rue de la Motte – 35140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 06 74 20 15 22
ypsa35@gmail.com
https://www.facebook.com/ypsastaubinducormier

CULTURE

Notre médiathèque a déjà 10 ans !

© P Dupetitpré

Il y a 10 ans, de la rencontre entre l'ancien maire et du responsable d'antenne de la médiathèque départementale de Fougères, est née l'envie de développer la lecture publique sur l'ensemble du Pays de Fougères.

Constatant l'augmentation de la population, du nombre d'élèves dans les deux écoles et ayant besoin d'un nouveau bâtiment pour accueillir les services de la mairie, c'est tout naturellement que le projet de bibliothèque a été inclus dans cette nouvelle construction. Équipé d'un mobilier sommaire et de quelques premiers ouvrages pour démarrer, le projet a petit à petit pris plus d'ampleur.
La bibliothèque s'est informatisée. Grâce à la mutualisation des outils, portée Com'Onze, la médiathèque s'est dotée d'un outil de catalogage.
Au démarrage, Danièle Autin et Jeanine Pirois ont été toutes deux présentes aux côtés de Pascale Marcault de la bibliothèque départementale pour accueillir les habitants. En 2010, Valérie a été embauchée. Les communes de Gosné, Mézières et Saint-Ouen-des-Allleux se sont alors regroupées pour lui proposer un poste à temps complet.

La petite bibliothèque devient médiathèque

Ces dernières années, la bibliothèque s'est progressivement transformée en médiathèque. Des simples ouvrages, elle est passée à une offre complète de services : prêt de CD, livres audio, DVD et à présent des jeux de société.

Grâce à l'effort de plusieurs communes et l'outil commun utilisé, le réseau des médiathèques est né. Ce réseau a renforcé les liens entre les bibliothèques et permis de proposer des animations aux habitants régulièrement. Les bénévoles qui épaulent Valérie forment un noyau de permanents. Ils accueillent le public, s'occupent du catalogage, des animations, des lectures à voix haute… selon les compétences de chacun.
Financée par la municipalité en termes de budget et de personnel, la médiathèque travaille à présent en réseau au sein de Liffré-Cormier Communauté. Ainsi chaque adhésion permet d'emprunter dans tous les sites du réseau des médiathèques du territoire. Les collections sont renouvelées régulièrement.
Les prêts sont en nombre illimité pour une durée de trois semaines avec possibilité de prolongation.

Un accès à tous à la culture

L'abonnement est gratuit pour tous.
Le portail en ligne https://mediatheques.liffre-cormier.fr/ permet de consulter le catalogue des neuf médiathèques, voir les emprunts personnels, réserver des ouvrages, prolonger les prêts, etc. et accéder aux ressources numériques en ligne (presse, vidéo à la demande, autoformation) accessibles n'importe où et n'importe quand.

Rebondir malgré la fermeture liée à la Covid

Depuis mars 2020, La médiathèque s'adapte à chaque nouvelle mesure gouvernementale prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Afin de maintenir un lien avec les

© P Dupetitpré

lecteurs, le prêt d'ouvrages via le bibliodrive a été mis en place. conseils de lecture, aide personnalisée : « je clique et je récupère », dans le respect des mesures sanitaires.

De belles animations pour fêter un anniversaire malgré un contexte si particulier

Le samedi 3 octobre, la médiathèque a fêté ses 10 ans ! À cette occasion, la municipalité a proposé aux habitants trois événements gratuits, tout en respectant les protocoles sanitaires imposés par la Covid : une ballade contée en extérieur pour tous avec Marie Chiff'mine, le samedi 3 octobre, suivie d'un spectacle de conte, chant et magie pour les enfants de tout âge avec « Tango pour 4 temps » – *Compagnie les 3 valoches* le samedi 10 octobre.
C'est le spectacle musical pour tout public pop et pailleté « Les girafe Electric song » – *3e Cie* qui a clôturé les trois week-ends de fête, le vendredi 16 octobre. Chacune de ces animations a été grandement appréciée par les heureux participants.

COMMÉMORATIONS

© Mairie de Mezieres

Dans ce contexte de crise sanitaire, la préfecture nous a autorisé, les 8 Mai et 11 Novembre derniers, à honorer nos soldats tombés pour la France. De par la Covid-19, nous avons célébré le 11 Novembre en comité restreint.
Dix personnes, dont six membres des Anciens combattants et un porte-drapeau, étaient accompagnées de quatre élus.

Nouvelles entreprises à Mézières

→ Ostéopathe

Mme Julie AGUESSE
Tél. : 06 29 46 56 03

© R Turni

→ Éthologue

Mme Vanessa André
Tél. : 06 70 85 64 89
Chargée de projet en médiation avec l'animal

→ VEGET' Ô' ZEN

Jardinage : tonte, taille, débroussaillage, désherbage, plantation…

Contact :
M. Frédérick MARET, jardinier
Tél. : 06 73 68 90 31
vegetozen@gmail.com

©nazarovsergey - stock.adobe.com

→ TY & JO Créations

Créations textiles écologiques et durables, Zéro déchet
Déco, bijoux et accessoires en cuir
Atelier non ouvert au public mais commandes et retraits possible à l'atelier. Propose l'envoi postal également.

Contact :
11 rue de la prée du petit bois
Tél. : 06 58 00 57 34
tyandjo.creations@gmail.com
facebook.com/tyandjo.creations
Instagram tyandjo_creations

© R Turni

→ Bergerie Grain d'Orge

Fabrication de fromages et laitages de brebis en agriculture biologique (commercialisation à partir d'avril 2021)
Pension pour chevaux

Contact :
Claire Argeot
La Chaîne Rambourg
Tél. : 06 82 94 61 98
bergerie.go@gmail.com

© G Argeot

Économie

ENTREPRISES & ARTISANS

NOM	ACTIVITÉ	CONTACT
BEB CONSULTING	Rénovation d'intérieur	Tél. : 02 99 54 20 48 bebconsutling@orange.fr
BERGERIE GRAIN D'ORGE Claire Argeot	Fabrication de fromages et laitages de brebis en agriculture biologique Pension pour chevaux	La Chaîne Rambourg Tél. : 06 82 94 61 98 bergerie.go@gmail.com
BERNARD TRAVAUX	Maçonnerie, rénovation, travaux publics	Tél. : 06 29 02 00 57 contact@bernardtravaux.fr
Sébastien BRAULT	Peinture décoration revêtements de sol	Tél. : 06 73 73 98 56
C DECOR	Rénovation, décoration d'intérieur, rénovation salle de bains	Tél. : 02 99 39 37 44 cdecor35.wix.com
CHANTAL	Cours de couture	Tél. : 07 86 15 62 30 chantal.courscouture@orange.fr
COUPE TIF's Anne-Marie	Coiffeuse à domicile	Tél. : 06 78 60 55 69 coupetif-s@orange.fr
Transports Loïc DERTIER	Transports routiers volumineux, lots et marchandises	Tél. : 02 99 39 48 85
DESIGN Charpente	Charpente et couverture	Tél. : 06 72 85 32 28 Tél. : 06 20 96 03 50
ETA DUPETITPRÉ	Travaux agricoles	Tél. : 02 99 39 36 23
ETS LEFORT	Chauffage, électricité, plomberie Matériel de traite	Tél. : 02 99 39 33 44
LES FILS D'AGATHE Florence VRABELY	Travaux de couture	Tél. : 06 75 35 24 64 florence.vrabely@gmail.com
ETA LOYZANCE Jacky	Travaux agricoles	Tél. : 02 99 39 35 34
Paul PICHARD	Maître d'œuvre (constructions, rénovations)	Tél. : 02 99 39 30 55
SARL Menuiserie Plihon	Fourniture et pose de menuiseries et aménagements intérieurs	Tél. : 02 99 66 11 24 Mobile : 06 85 12 56 27
PRIOUL Régis Transport	Transport conteneur	Tél. : 06 84 79 18 17 regis.transport@gmail.com
MENUISERIE DU COUESNON Jean-Luc PRIZÉ	Menuiserie PVC - Alu	Tél. : 02 99 39 21 04 ou 06 58 32 45 69
SKYB PEINTURE	Peinture	Tél. : 07 88 39 93 58
STRUCTURE VISUELLE	Communication, mise en pages, infographie	Tél. : 06 71 61 37 34 structurevisuelle@orange.fr
TOUT'HAN'BOIS Sébastien HANTRAYE	Ébénisterie, menuiserie	Tél. : 06 77 34 98 51 sebastien.hantraye123@orange.fr www.touthanbois.fr
TRAVERS Raymond	Couverture neuf & entretien, démoussage, ramonage	Tél. : 02 99 39 31 60
TY & JO Créations	Créations textiles écologiques, Zéro déchet, et Cuir	Tél. : 06 58 00 57 34 tyandjo.creations@gmail.com Facebook : tyandjo.creations
VEGET' Ô' ZEN Frédérick MARET Jardinier	Tonte, taille, désherbage, plantation, petit élagage…	Tél. : 0 673 689 031 vegetozen@gmail.com
VERY GOOD SERVICES	Informatique à domicile (agréé par l'État)	Tél. : 02 23 25 68 85 www.verygoodservices.fr

COMMERCES

NOM	ACTIVITÉ	CONTACT
AGRI MÉZIÈRES ZA Bellevue	Matériels agricoles, bricolage Réparation de motoculture et atelier de métallerie/soudure	Tél. : 02 99 39 36 28 agri.mezieres@wanadoo.fr http://agrimezieres.com
LES AMOUREUX DU PAIN	Boulangerie – Pâtisserie	4 rue de Rennes Tél. : 02 23 46 78 99
LE BOUCHE À OREILLE	Bar – Tabac – Restaurant	16, Place de l'église Tél. : 02 99 39 44 02 torrecillas.pascal@neuf.fr
À CHACUN SON INSTANT	Salon de coiffure	4 A rue de Saint-Jean Tél. : 02 23 40 85 99
LE CHAT GOURMAND	Bar – Crêperie (avec menu ouvrier)	La Ville Olivier Tél. : 02 99 39 36 50

MARCHÉ LE LUNDI PLACE DE L'ÉGLISE

NOM	ACTIVITÉ	CONTACT
KWOUAF MOBIL	Salon de toilettage pour chiens et chats 2 fois/mois	Tél. : 02 99 95 02 34 ou 06 34 95 34 98
PIZZA SWING Luc GÉRARD	Vente de pizzas le lundi soir 16 h 30 - 21 h 00	Tél. : 06 84 27 03 80 swingpizz@gmail.com
QUEVERT Aurélien	Vente de fruits et légumes le lundi 15 h 30 - 19 h 30	Tél. : 06 08 77 59 55

MÉDICAL

NOM	ACTIVITÉ	CONTACT
ACCORD TAXIS	Taxi, transport médical assis	Tél. : 02 99 62 68 97 accord-taxis@orange.fr
AGUESSE Julie Julie	Ostéopathe	10 place de l'église Tél. : 06 29 46 56 03
ANDRÉ Vanessa	Éthologue — médiation animale	10 place de l'église Tél. : 06 70 85 64 89
JOURAND Sonia	Infirmier DE Soins tous les jours WE & fériés	Tél. : 06 43 43 38 96 ou 02 99 14 98 05
TAXI DU COUESNON	Agréé Sécurité sociale 7j/7, 24h/24	Tél. : 02 99 69 89 50 06 78 54 45 67

HÉBERGEMENT & SALLE DE RÉCEPTION

NOM	ADRESSE	CONTACT
Château de la Giraudais	La Giraudais (sur D 794)	Tél. : 07 85 73 76 85 s.autef@chateaulagiraudais.com

HÉBERGEMENT

NOM	ADRESSE	CONTACT
BALLARD Gérard	1 gîte « la Seinière »	Tél. : 02 99 22 68 68
Houssay Loïc	1 gîte « Les Euches »	

Mairie de Mézières-sur-Couesnon
Place de la mairie - 35 140 Mézières-sur-Couesnon
Tél. : 02 99 39 36 43
commune-de-mezieres-sur-couesnon@wanadoo.fr
http:/www.mairie-mezieres-sur-couesnon.fr
Directeur de la publication : Olivier Barbette, Maire

Conception éditoriale et graphique : Structure Visuelle
Tél. : 06 71 61 37 34 - E-mail : structurevisuelle@orange.fr

Impression : Labbé, Lécousse